

Communiqué publié à l'issue de la réunion ministérielle du Conseil de l'AELE à Vienne (24 mai 1965)

Légende: Le 24 mai 1965, le communiqué final de la réunion ministérielle du Conseil de l'Association européenne de libre-échange (AELE) à Vienne dresse un bilan positif des activités de l'AELE et appelle à un renforcement de ses relations avec la Communauté économique européenne (CEE).

Source: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales: L'année politique en Europe Rétrospective 1965. Mars 1966. Paris: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communique_publie_a_l_issue_de_la_reunion_ministerielle_du_conseil_de_l_aele_a_vienne_24_mai_1965-fr-4b809b5b-144a-43e0-92b0-aa51dee045b4.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2012

Communiqué publié à l'issue de la réunion ministérielle du Conseil de l'A.E.L.E. à Vienne (24 mai 1965)

1. Le Conseil de l'A.E.L.E. s'est réuni au niveau ministériel le 24 mai 1965, à Vienne, sous la présidence de M. Fritz Bock, Ministre autrichien du commerce et de la reconstruction. Les délégations de cinq pays membres étaient présidées par leurs premiers ministres ; M. J. Klaus, Chancelier fédéral, a souhaité la bienvenue aux délégués.
2. Les ministres ont examiné la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui en Europe, après cinq ans d'activité couronnée de succès de l'A.E.L.E. Ils ont discuté des conséquences probables pour l'Europe de l'aggravation de la division résultant de l'évolution séparée de l'A.E.L.E. et de la C.E.E. Les gouvernements ont la lourde responsabilité de chercher à assurer une coopération plus étroite entre l'A.E.L.E. et la C.E.E. et à poursuivre une politique qui favorise le plus possible l'accroissement des échanges, l'expansion de leurs économies et le bien-être de tous les peuples de l'Europe occidentale.
3. Les ministres ont estimé que cette aggravation de la division ne pourrait être stoppée que par de nouvelles initiatives. Ils sont fermement convaincus que des mesures pourraient et devraient être prises par les deux groupes afin de faciliter la suppression des obstacles au commerce et de favoriser une coopération économique en Europe, qui sont les buts fondamentaux de l'A.E.L.E. Ils sont convenus de l'opportunité qu'il y aurait à chercher à organiser des rencontres au niveau ministériel entre les deux groupes à la première occasion qui offrirait des perspectives de résultat.
4. Les ministres ont donc décidé que le Conseil serait chargé de recommander quels arrangements de procédure seraient les plus appropriés pour faciliter des contacts entre l'A.E.L.E. et la C.E.E. et quels points substantiels de politique pourraient fournir des thèmes de discussion entre elles. Le rapport devrait être présenté au Conseil ministériel de l'A.E.L.E., lors d'une réunion entre l'A.E.L.E. et la C.E.E. à une date aussi rapprochée que possible.
5. Les ministres ont ensuite examiné un certain nombre de suggestions de base visant à augmenter et à renforcer la coopération entre l'A.E.L.E. et la C.E.E., à coordonner, là où cela se révèle possible, leurs politiques en ce qui concerne les sujets offrant un intérêt économique particulier pour les deux groupes. Ces suggestions comprennent des moyens éventuels de réduire les obstacles à la liberté des échanges entre les deux groupes, une collaboration fonctionnelle en matière de recherche pure et appliquée et l'harmonisation dans toute l'Europe des règlements et des normes importantes pour la fabrication et la circulation des marchandises.
6. Les ministres ont souligné, une fois encore, l'extrême importance qu'ils attachent au succès des négociations Kennedy, principal moyen d'atteindre une réduction des obstacles aux échanges, tant dans le monde qu'en Europe. Ils ont confirmé l'intention de tous les pays membres de l'A.E.L.E. de continuer à travailler en vue de leur succès. En outre, les ministres ont souligné leur détermination de coopérer avec la conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement.
7. Les ministres se sont déclarés à nouveau déterminés à intensifier la coopération à l'intérieur de l'A.E.L.E. pour assurer la prospérité de ses membres et fournir les meilleurs éléments d'une base satisfaisante pour une collaboration plus étroite entre l'Association et la Communauté Economique Européenne. La période transitoire de l'Association prendra fin dans un an et demi. Ils sont convenus de la nécessité pour les pays membres de s'assurer que toutes les mesures sont prises pour que l'Association fonctionne pour le plus grand avantage de tous lorsque sera réalisée la liberté complète du commerce prévue par la convention.
8. Ils ont, en conséquence, donné des instructions au Conseil pour qu'il examine, au niveau des délégués permanents, les progrès ultérieurs accomplis en ce sens par l'A.E.L.E. et pour qu'il leur soumette un rapport en temps voulu pour leur prochaine réunion. Le rapport traiterait, en premier lieu, des dispositions internes de l'A.E.L.E., y compris les travaux du Comité de développement économique, une attention particulière étant accordée aux objectifs de l'Association tels qu'ils sont définis aux articles 2, 22 et 27, en tenant compte de la diversité des intérêts des pays en question, comme cela a été fait jusqu'à présent. Deuxièmement, le

rapport devrait examiner l'aspect extérieur des activités de l'A.E.L.E., en prenant en considération les dispositions proposées pour des discussions communes avec la C.E.E. Troisièmement, le Conseil a reçu des instructions pour procéder à l'examen des accords institutionnels de l'A.E.L.E.

9. Les ministres ont déclaré expressément que l'élimination de la taxe britannique à l'importation constituait une étape essentielle de la consolidation de l'A.E.L.E. Ils ont pris note de l'amélioration continue de la situation de la balance des comptes du Royaume-Uni et accueilli avec satisfaction la déclaration du Premier ministre britannique selon laquelle la taxe sera supprimée aussitôt que possible.

10. Les ministres ont pris note avec un grand regret du désir exprimé par le Secrétaire général, M. Frank Figgures, de quitter l'Association et de reprendre ses fonctions auprès du Trésor britannique le 1^{er} novembre prochain. Ils l'ont félicité de sa nomination à un poste important et ont exprimé leur profonde reconnaissance pour les services exceptionnels que M. Figgures a rendus à l'Association et aux gouvernements membres depuis sa nomination comme Secrétaire général en septembre 1960.

11. La prochaine réunion au niveau ministériel aura lieu les 28 et 29 octobre 1965, à Copenhague, à l'invitation du gouvernement danois.